Journée d'études doctorales



ENSAB - Maison de la recherche - 14 février 2020

LA NORME ET SON CONTRAIRE//

Journée d'études doctorales, organisée par Carmen Popescu (ENSA Bretagne) dans le cadre du séminaire doctoral proposé par Anne-Marie Châtelet (ENSA Strasbourg) / Hélène Jannière (Université Rennes 2) / Jean-Baptiste Minnaert (Sorbonne Université).





Journée d'études doctorales

LA NORME ET SON CONTRAIRE//

Journée d'études doctorales, organisée par Carmen Popescu (ENSA Bretagne) dans le cadre du séminaire doctoral proposé par Anne-Marie Châtelet (ENSA Strasbourg)/ Hélène Jannière (Université Rennes 2)/ Jean-Baptiste Minnaert (Sorbonne Université).

PROGRAMME

9h15	. Accueil - café
9h45	. Frédéric Sotinel, Mot de bienvenue Carmen Popescu, Brève introduction à la journée d'étude – Norme/ Normativité/ Transgression
SESSION 1	
10h00	Léna Lefranc, Entre norme et liberté, quelle modernité pour l'architecture de l'entre-deux-guerres ? Le point de vue de la Société des Architectes Modernes
10h30	Nicole Cappellari, Les architectes contre la pensée normative de l'urbanisme des Trente glorieuses. Le point de vue de Bernard Huet, Jean Castex, Philippe Panerai et Antoine Grumbach
11h00-11h15	Pause - café
11h15	Natalia Petkova, À l'encontre d'une norme constructive : Les équipements scolaires en pierre massive de Gilles Perraudin
11h45	Discussions
12h30-14h00 Pause déjeuner	
SESSION 2	
14h00	Manon Scotto, Les trames : une ressource projectuelle pour l'architecte. Le cas de l'industrialisation de l'habitat individuel en France, 1960-1980
14h30	Carla Frick Cloupet, De Venturi à architecten De Vylder Vinck Taillieu : réflexions sur les outils du Lingustic Turn à l'oeuvre dans la critique architecturale
15h00	Hector Docarragal, Le « permis d'innover, d'expérimenter, de faire » ou l'imagination performante des architectes face aux règlementations environnementales - La loi ESSOC et les nouvelles approches expérimentales du projet
15h30 Discussions	
16h15-16h30	Pause - café
16h30	Conférence : Carmen Popescu, Contre les normes/ en dehors des normes : la transgression comme nouveau paradigme ?

ENSAB - Maison de la recherche - 14 février 2020

La norme et son contraire //

RÉSUMÉS

Léna Lefranc, Entre norme et liberté, quelle modernité pour l'architecture de l'entre-deux-guerres ? Le point de vue de la Société des Architectes Modernes

Dans son article du catalogue de l'exposition organisée à Reims en 2006-2007, et intitulée Années folles, Années d'ordre, l'Art Déco de Reims à New York, Bruno Foucart considère que « l'Art Déco et l'art sans ornement étaient d'emblée deux expressions, parallèles et indispensables l'une à l'autre, de la nouvelle modernité ». Pour Foucart, l'Art Déco et le modernisme sont deux courants de la modernité ayant l'antiquité pour référence commune. Seule leur façon d'aborder cette référence diffère : « le moment Art Déco, dans cette salutation à l'exemple antique, pratique la liberté » dit-il. L'Art Déco serait ainsi un moment de rupture avec l'élaboration de principes normatifs, un moment de liberté artistique.

Le Groupe des Architectes Modernes, constitué en 1923 en vue de l'Exposition des Arts Décoratifs et Industriels Modernes de 1925, a rassemblé les grandes personnalités qui, en ce temps-là, faisaient autorité sur la scène architecturale. Malgré son nom, ce groupe, devenu société à la fin des années 1920, n'a pourtant pas réuni tous les architectes parmi les modernes. Le Corbusier n'en fera jamais partie, de même que les modernistes de la tendance corbuséenne, alors que la SAM comptera pourtant plus de 150 membres en 1934. En effet, l'opposition aux modernistes est forte au sein de la SAM qui revendique, dès sa création, une liberté totale en art et ne définit pas ce qu'elle nomme « architectes modernes ». Au sein du cercle fondateur, les membres tels que Frantz Jourdain et Henri Sauvage n'hésitent pas, au cours de la querelle du début des années 1930, à s'opposer aux thèses des nudistes qu'ils qualifient de dogmatiques. La Société des Architectes Modernes offre ainsi un terrain de recherche particulièrement intéressant quant à l'étude de la norme et de sa remise en cause dans le contexte de la modernité.

Nicole Cappellari, Les architectes contre la pensée normative de l'urbanisme des Trente Glorieuses. Le point de vue de Bernard Huet, Jean Castex, Philippe Panerai et Antoine Grumbach

Dans les années 1970 et 1980, des architectes français particulièrement intéressés à la ville se servent de l'écriture de l'histoire des formes urbaines pour « militer » contre les normes de l'urbanisme des Trente glorieuses et leurs applications sur la « ville traditionnelle » et la « ville historique ». Ils réagissent aux transformations urbaines suivant les principes de la Charte d'Athènes et, plus particulièrement, à des réglementations comme le SDAU de la Région de Paris de 1965, promu par Paul Delouvrier, ou les PUD de Paris de 1959 et 1967, pour leur « volonté de rupture avec les formules traditionnelles » (Paris Projet, 1975). Bernard Huet, Philippe Panerai, Jean Castex, Antoine Grumbach, Bruno Fortier, Pierre Pinon, Pierre Micheloni, Alain Borie, Christian Devillers..., formés à l'École des Beaux-Arts de Paris et impliqués dans la création de plusieurs Unités pédagogiques, revendiquent la « ville conventionnelle », qui n'a pas été créée par une pensée normative, mais par une sédimentation d'éléments unifiés par la « mémoire collective » (HUET, 1987). Ils élaborent une nouvelle histoire de la ville conçue comme une « histoire opératoire » – une storia operante à la suite de Saverio Muratori et Manfredo Tafuri – qui cherche, par le biais de l'analyse typo-morphologique, à établir des nouveaux modèles et des nouvelles règles – souples et contextuelles – pour la « fabrique » de la ville contemporaine. Cette critique des normes de l'urbanisme des Trente glorieuses sera présentée à travers une analyse des premiers articles de ces architectes publiées dans L'Architecture d'Aujourd'hui dès 1970 ainsi que dans des revues internationales, comme Lotus International ou Casabella dans les années 1980.

Natalia Petkova, À l'encontre d'une norme constructive : Les équipements scolaires en pierre massive de Gilles Perraudin

Le chai viticole conçu et construit par Gilles Perraudin en 1991 à Vauvert à l'aide de blocs de pierre cyclopéens empilés à sec, s'affiche – de par son matériau et la technique de mise en oeuvre – à contre-courant de la production architecturale de l'époque. Il tranche aussi avec la production antérieure de l'architecte, qui associé à Françoise-Hélène Jourda avait été l'un des protagonistes de la tendance hightech française. L'abstraction et la radicalité de cet édifice privé est notamment lié au fait que l'architecte a pu s'affranchir des nombreuses règles relatives à la construction. C'est en répondant à deux commandes publiques d'importance au cours des années qui suivent que Gilles Perraudin est amené à tenir compte des règles en vigueur dans ses recherches sur ce nouveau-ancien matériau. Cette communication propose ainsi de revenir sur la conception du Centre de formation des apprentis de Marguerittes et le collège 1100 de Vauvert (projet finalement non réalisé).

Journée d'études doctorales

Associant une analyse de sources écrites et pièces graphiques à une enquête auprès des acteurs diversement impliqués dans les projets – architecte, bureau d'études, maître d'ouvrage, entreprise – la communication cherchera à restituer le processus de négociation que ces acteurs mènent entre les règles de construction et la non-conformité à leur égard des deux équipements scolaires dessinés par Gilles Perraudin. Nous prêterons notre attention à la manière dont les projets se heurtent à ces règles et sont par conséquent adaptés et construits ou arrêtés définitivement. Enfin, nous tenterons à situer ces projets par rapport à une culture constructive en pierre qui se renouvelle en France et notamment à Paris depuis une décennie, tant du point de vue du nombre de réalisations que de leur qualité.

Manon Scotto, Les trames : une ressource projectuelle pour l'architecte. Le cas de l'industrialisation de l'habitat individuel en France, 1960-1980

Le processus d'industrialisation du bâti dominant le XXe siècle a amené les architectes à aborder la conception sous l'angle de la rationalisation des espaces et des modes de mise en oeuvre. Dans un tel moment de mutation de la pratique architecturale, alors mise en concurrence avec celle des ingénieurs, constructeurs et industriels, les trames incarnent pour les architectes une sorte de sésame vers une homologation ministérielle des systèmes constructifs et modulaires qu'ils imaginent, et donc une norme par laquelle il faut passer pour accéder à la commande.

Souvent considérées comme une contrainte imposée par les pouvoirs politiques, il est intéressant de remarquer comment certains praticiens semblent s'être emparés des trames comme une source particulièrement fertile de création. Lors de la convention nationale de la société Maison Phénix de 1979, l'architecte Pierre Lajus (1930-/) revient ainsi sur le rapport qui relie l'architecte à la question de la norme : « Tous les architectes sont convaincus que la norme les empêche de vivre et de faire de l'architecture. Je ne suis pas du tout de cet avis. Je pense que les normes qui empêchent de faire de l'architecture sont celles que l'on a intériorisées. Celles de l'Administration sont extérieures, on peut se battre avec elles ».

En poussant plus loin ce raisonnement, il s'agit d'analyser comment des architectes ont choisi de se battre « au moyen » de ces normes, tentant de mettre les potentialités de l'industrie à leur service, ainsi qu'à celui des usagers, et non l'inverse. Par leur caractère complexe et systémique, nous posons ainsi l'hypothèse selon laquelle les trames, au-delà d'être une norme inhérente à une industrialisation du bâti, représente, pour l'architecte qui le décide, un incroyable outil de création lisible par l'ensemble des acteurs de la construction (professionnels, politiques, usagers), et sans cesse réactualisé de manière à suivre les mutations de la société, qu'elles soient techniques, intellectuelles ou sociales.

Carla Frick Cloupet, De Venturi à architecten De Vylder Vinck Taillieu : réflexions sur les outils du Lingustic Turn à l'oeuvre dans la critique architecturale

Gand, 2008.

Les architectes De Vylder Vinck Taillieu livrent un projet qui provoque l'étonnement tant par le matériau choisi que par sa mise en oeuvre. Le projet des Ballets C de la B & LOD est recouvert de carrés d'ardoise, un matériau populaire qui peuple la campagne belge environnante, particulièrement présent sur les façades de seconde zone telles que les pignons aveugles ou les appentis spontanés. Éléments conventionnels (Venturi, 1966), par excellence c'est un objet inhérent à l'architecture : fonctionnel et invisibilisé par sa banalité. Son utilisation détournée qui ironise les règles d'une culture populaire, d'un lieu commun (Bekaert, 1987) ou encore d'un matériel sémiotique (Haraway, 2016), participe à critiquer les codes esthétiques en place. Ici, il est mis en oeuvre suivant une logique de vieillissement anticipé : non seulement modeste, mais abimé, il provoquera les foudres des pouvoirs adjudicateurs.

Pour Venturi, les éléments conventionnels critiquent le dogme moderne et son penchant pour la technique, préférant puiser dans les ordres en place les ressources créatives. Dans De l'ambiguïté en architecture Venturi critique l'orthodoxie moderne en proposant une analyse qui met en mouvement l'ambiguïté par le langage. L'architecte y propose des énonciations langagières qui s'utilisent dans un phrasé, tels que le phénomène du « à la fois » ou bien le « et plutôt que le ou », et ce, à contrario d'une définition clivante et binaire. Aussi sa critique est d'abord méthodologique : il propose moins du contenu qu'une façon de travailler en stationnant dans l'indéfinition, en habitant le trouble, et en persistant à l'intérieur des dualités modernes par le mouvement sémantique qu'offre le langage.

Ainsi, à l'aide de projets contemporains, du manifeste de Venturi et de la philosophie du Linguistic Turn, nous souhaitons interroger les relations qu'entretiennent ordres et méthodes. Car s'il est vrai qu'une critique énonce avec elle une nouvelle normativité, se peut-il qu'en valorisant l'usage de la critique plutôt que sa construction définie et taxonomique, la critique puisse rester ouverte et changeante ?

ENSAB - Maison de la recherche - 14 février 2020

La norme et son contraire //

Hector Docarragal, Le « permis d'innover, d'expérimenter, de faire » ou l'imagination performante des architectes face aux règlementations environnementales - La loi ESSOC et les nouvelles approches expérimentales du projet

Depuis la première formulation du développement durable dans le rapport Brundtland en 1987, qui a été suivi par différents sommets et accords sur la Terre, s'est formé un imaginaire écologique normatif propre à guider ration-nellement la construction d'une société « idéale » entre différentes nations. En France, le renforcement de normes de construction, notamment les réglementations thermiques RT2012 et environnementales RE2020, constitue une mise en application de cette ingénierie écologique.

De tels cadres normatifs qui visent principalement à optimiser la performance énergétique de l'environnement bâti acculent les architectes à concevoir au préalable la spatialité de leurs projets selon des solutions techniques formalisantes. De la même manière que l'« avion incorpore dans un objet technique le rêve humain de s'élever dans les cieux » (Supiot, 2015), le projet architectural homologué par la norme technique incorpore le paradigme de performance environnementale pour un profit d'efficacité. Dans ce contexte de transition énergétique, les architectes réclament aujourd'hui moins de contraintes techniques règlementaires et une liberté d'action quant aux solutions de développement durable à apporter dans le secteur du bâtiment. Faisant suite à la loi LCAP qui avait introduit le « permis d'innover », la nouvelle loi ESSOC « pour un Etat au service d'une société de confiance » constitue peut-être la réponse à leurs revendications. Cette loi autorisant le « droit d'expérimenter » permettrait aux architectes de déroger aux règlementations dès lors que leurs réalisations a priori « non conformes » atteindraient des résultats équivalents en termes de performance environnementale. De ce fait, les architectes devraient pouvoir légitimer d'autres méthodologies opérationnelles de travail vis-à-vis des normes conventionnelles. Aussi, qu'advient-il lorsqu'une loi légitime la dérogation aux normes comme une nouvelle norme de fonctionnement ? « Dans l'ordre du normatif, le commencement, c'est l'infraction », écrivait Georges Canguilhem. Une norme, selon la pensée de ce philosophe médecin, suppose toujours d'autres régularités possibles à la régularité de fonctionnement qu'elle-même détermine. En ce sens, avec la loi ESSOC semble s'instaurer un dispositif complexe où les pratiques normatives et « hors normes » sont amenées à se compenser, se modifier ou se combiner.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

Nicole Cappelari

Nicole Cappellari est doctorante contractuelle en Histoire de l'architecture à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (HiCSA) et à l'Università luav di Venezia (Architettura Città e Design). Elle prépare une thèse intitulée « Le « retour à la ville » par les architectes français entre écriture de l'histoire et projet urbain (1966-1989) », sous la direction de Jean-Philippe Garric (Paris 1) et Federico Bucci (luav). Elle est titulaire d'une licence en Science de l'architecture de l'luav et de master 1 et 2 en Histoire de l'architecture obtenus à Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Son mémoire de master a porté sur l'exposition La métropole imaginaire, un Atlas de Paris de Bruno Fortier, présentée à l'Institut français d'architecture en 1989. Depuis 2017, elle est chargée de TD « Architecture des Temps modernes » (L2) à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle a présenté ses recherches dans le cadre de colloques tels « Récits de ville. Usages de l'histoire et changement urbain » (Université Paris Est/Université de Valladolid, 06.06.2019) et « The Epoch of Space. State and new Perspectives » (USC, Saint-Jacques de Campostelle, 09.04.2019), et de journées d'études comme « Pratiques contemporaines de l'histoire orale. De l'entretien aux archives orales » (EHESS, 11.04.2019). Deux articles sont parus dans L'Atelier de la recherche. Annales d'histoire de l'architecture publiés sur le site de l'HiCSA : « Les architectes français et l'émergence d'une penséé sur la ville. Contributions à l'histoire urbaine (1966-1989) » (mis en ligne en septembre 2019), et « La métropole imaginaire, un Atlas de Paris : entre création et exposition » (mis en ligne en mars 2019).

Journée d'études doctorales

Carla Frick-Cloupet

Carla Frick-Cloupet est en troisième année de doctorat à Lyon dans l'ED 484 Lettres, Langues, Linguistique, Arts, et plus précisément dans le laboratoireCIEREC au sein de l'Université Jean Monet de Saint-Etienne. Elle est également co-dirigée par l'École Nationale Supérieure de Saint-Etienne dans le cadre de la Mention "Architecture, images, formes" portée par le laboratoire Transformations.

Sa thèse s'intitule « Esthétique langagière, réflexions sur une nouvelle posture esthétique et critique ». Elle est dirigée par Anolga Rodionoff, ainsi que codirigée par Pierre-Albert Perrillat-Charlaz, et sous contrat doctoral du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. À cette occasion elle est chargée de cours à l'ENSASE et à la faculté d'Arts Plastique de Jean Monet. En 2019 elle devient également collaboratrice scientifique au sein du laboratoire Hortence à la Faculté d'architecture l'ULB La Cambre-Horta avec qui elle organise des évènements scientifiques tels que le workshop international intitulé « La distance critique en question » qui a eu lieu fin 2019, mais également au sein duquel elle intervient dans les séminaires et les jurys de projet.

Dans le cadre de son doctorat, elle interroge une posture esthétique singulière et émergente en Europe depuis la crise de 2008 en analysant un corpus de jeunes architectes tels que de Vylder Vink Taillieu, Office KGDVS ou encore Bruther à partir des outils langagiers que propose Robert Venturi dans De l'ambiguïté en Architecture. À ce sujet, elle a publié « C'était un rendez-vous » (Fig.3 ; 2016), « Architectes du signe » (Pli 03 ; 2017), « Stationner entre, De l'ambiguïté en architecture contemporaine » (5ème rencontres doctorales en architecture et paysages ; 2019) et « Une histoire populaire » (A+281 ; 2019).

Elle est architecte HMONP diplômée de l'ENSASE en 2014. Elle a travaillé 3 ans dans divers bureaux d'architecture à Bruxelles avant de suivre en 2016 le DPEA recherche à Paris La Villette pour commencer son doctorat en 2017.

Hector Docarragal Montero

Ecole Doctoral de Géographie de Paris (ED 434) Paris 1 Panthéon-Sorbonne. « Le « permis d'innover, d'expérimenter, de faire » ou l'imagination performante des architectes face aux règlementations environnementales - La loi ESSOC et les nouvelles approches expérimentales du projet. », Sous la codirection de de Yann Nussaume, professeur et directeur l'Unité de recherche AMP (Architecture Milieu Paysage) à l'ENSA de Paris-La-Villette et de Denis Bruneau, professeur et directeur de l'unité de recherche GRECCAU (Groupe de Recherche Environnement, Confort, Conception Architecturale et Urbaine) à l'ENSAP de Bordeaux.

Architecte diplômé de l'Ecole Supérieure d'Architecture - Université Polytechnique à Madrid en 2006 et actuellement doctorant et enseignant à ENSA Paris La Villette financé par un contrat doctoral du ministère de la culture. En 2009 j'ai obtenu un Master recherche en « Histoire de l'Architecture » à la Sorbonne à Paris. Sous la direction de Claude Massu, je me suis intéressé au processus de « démocratisation » des standards de « luxe » de l'architecture moderne des années 30 dans la construction industrialisée des grands ensembles d'habitation des années 50. En 2010, j'ai également obtenu un Master recherche en « Design et Environnements », ce qui m'a permis d'approfondir des problématiques architecturales contemporaines. Sous la direction de Pierre-Damien Huyghe, j'ai travaillé sur les mécanismes de standardisation des constructions vernaculaires labellisées « PassivHaus ».

Collaborateur avec différentes agences d'architecture à Paris, à Madrid ou à Londres. En 2017, j'ai créé, en collaboration avec FRESA (association franco-espagnole pour les échanges professionnels entre architectes), une plateforme pour animer des débats sur l'architecture contemporaine à l'heure du changement climatique et les cadres normatifs. Cette année, j'ai participé en tant qu'expert dans deux groupes de travail pilotés par le Ministère de la transition écologique et solidaire pour la rédaction de la nouvelle Réglementation Environnementale à venir en France : la RE2020. Je participe également en tant que contributeur aux travaux de l'Association BBCA pour les stratégies de mise en place du label Bas Carbone dans le bâtiment.

Léna Lefranc-Cervo

Doctorante « Histoire et Critique des Arts », Université Rennes 2

Sujet de thèse : « La Société des Architectes Modernes (1922-1940) : la modernité architecturale en question »// Sous la direction d'Hélène Jannière.

Léna Lefranc-Cervo a suivi un cursus d'histoire de l'art et de muséologie à l'Ecole du Louvre dont elle est diplômée de Premier et de Deuxième cycle, spécialité Art du XIXème au début du XXème siècle. Elle est également titulaire d'un Master 2 en Droit du Patrimoine de l'Ecole de Droit de Clermont-Ferrand.

Après un premier mémoire portant sur Louis Brachet (1877-1968), architecte-décorateur, elle a ensuite travaillé sur le Village français de l'Exposition Internationale des arts décoratifs et industriels modernes de 1925. L'étude de cet ensemble architectural proposé par le Groupe des Architectes Modernes, future Société des Architectes Modernes, l'a tout naturellement conduite à ses recherches actuelles de doctorat portant sur cette société. Présidée à sa fondation par Frantz

ENSAB - Maison de la recherche - 14 février 2020

La norme et son contraire //

Jourdain, Hector Guimard et Henri Sauvage, celle-ci n'a jusqu'à ce jour fait l'objet d'aucun travail de recherche. La thèse s'intéresse aux différents débats et enjeux de cette période concernant l'architecture, l'urbanisme et les arts décoratifs, ainsi qu'à la façon dont ils sont appréhendés et discutés par les architectes du groupe. Elle a pour objectif final de contribuer à éclaircir la complexité du débat sur la modernité dans l'entre-deux-guerres.

Léna Lefranc-Cervo collabore actuellement avec la Cité de l'Architecture et du Patrimoine comme assistante de recherche pour la préparation de l'Exposition Art Déco. France-Amérique du Nord qui ouvrira ses portes à l'automne 2020.

Natalia Petkova

École Nationale Supérieure d'Architecture Paris Malaquais, Université Paris Est / Form follows material. Le cas de l'architecture contemporaine en pierre massive / sous la direction de Valéry Didelon

Natalia Petkova est architecte et doctorante au laboratoire Architecture Culture et Société (UMR AUSser n°3329 du CNRS), diplômée de l'Université de Cambridge (MPhil Architecture & Urban Design), de l'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris Malaquais (DEA, HMONP) et de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (M2 Territoires, Espaces et Sociétés). Ses travaux de recherche associent un intérêt pour la théorie de l'architecture aux méthodes propres aux sciences sociales ; ils s'articulent largement autour de la question du matériau dans ses dimensions techniques, plastiques et culturelles.

Elle a pratiqué au sein des agences partageant un intérêt pour les qualités matérielles de l'architecture, dont Caruso St John Architectes à Londres, Boidot Robin et Barrault Pressacco à Paris, où elle fut notamment chargée de l'exposition Pierre : Révéler la ressource, explorer le matériau, qui s'est tenu au Pavillon de l'Arsenal en 2018. À l'EHESS elle a soutenu un mémoire sur les enjeux de la revalorisation en cours de la pierre locale dans la ville de Porto. Dans la continuité de ces expériences, sa thèse de doctorat traite du rapport entre forme et matériau à travers le cas de l'architecture contemporaine en pierre massive.

Ses travaux ont été récompensés par la Fondation Chirac, La Cité de l'Architecture, L'Institut Français d'Architecture et présentés à l'École Française de Rome et à la Het Nieuwe Instituut à Rotterdam. Elle fut critique invitée à l'Université de Cambridge en 2018, à l'École d'architecture de la ville et des territoires à Marne-la-Vallée en 2020 et intervient en tant qu'enseignante à l'ENSA Paris Malaquais depuis 2019.

Manon Scotto

Laboratoire des Métiers de l'Histoire de l'Architecture, environnements, villes, territoires / ENSA Grenoble / Univ. Grenoble-Alpes / ED SHPT 454

« La ré-interrogation du concept de trames en architecture par le processus d'industrialisation du bâtiment en France des années 1950 à 1980 »/ Sous la direction de Catherine Maumi, Professeure en histoire et théories de l'architecture et des formes urbaines

Architecte de formation, Manon Scotto est diplômée de l'ENSA Marseille (2015). Suite à sa rencontre avec Fabien Vienne, architecte auquel elle a consacré son mémoire de Master Mention Recherche, et après de rapides expériences au Centre d'archives d'architecture du XXe siècle (Cité de l'Architecture) et au CAUE des Bouches-du-Rhône, elle commence en 2017 une thèse en architecture financée par le Ministère de la Culture (2017-2019).

Sa recherche questionne la réinterrogation de l'outil conceptuel des trames dans la fabrique du projet architectural, en vue d'une industrialisation de l'habitat individuel en France entre 1960 et 1980. A travers un corpus de plusieurs projets de maisons préfabriquées imaginées par les concepteurs Fabien Vienne, Philippe Vuarnesson et Pierre Lajus, il s'agit de comprendre comment, face à une sollicitation gouvernementale prônant une fabrique architecturale fortement rationalisée, les trames constitueraient un canevas réflexif complexe permettant aux architectes de pleinement maitriser conception et construction, et donc de conserver une légitimité dans une dynamique de production de l'habitat dont ils sont souvent écartés au profit de grands constructeurs comme Maison Phénix.

Ce travail de recherche, à la fois historique et analytique, propose une relecture des outils conceptuels de l'architecte, réinterrogeant la portée créatrice de ce dernier face aux modes de production.

Dans le cadre son contrat doctoral, Manon Scotto assure également des missions d'enseignement au sein de l'EN-SA Grenoble (cours magistraux, modules théoriques, travaux dirigés) lui permettant de partager ses recherches en cours sous différentes formes.

LA NORME ET SON CONTRAIRE//

Journée d'études doctorales, organisée par Carmen Popescu (ENSA Bretagne) dans le cadre du séminaire doctoral proposé par Anne-Marie Châtelet (ENSA Strasbourg) / Hélène Jannière (Université Rennes 2) / Jean-Baptiste Minnaert (Sorbonne Université).



